



République du Niger



Plan de travail annuel 2009

Décentralisation et Gouvernance Locale

Pays : Niger

Effet UNDAF poursuivi

- D'ici 2013 les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.

Effet du Programme Pays 2009-2013

- Les institutions nationales/locales mettent en œuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, la prévention et la gestion des crises et des conflits sociopolitiques dans le respect des droits de l'homme

Résultats attendus CPAP 2009-2013

- Les institutions en charge de la décentralisation sont appuyées pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action de la politique de décentralisation
- Un dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales est conçu et opérationnel ;
- Des modules harmonisés de formation à l'attention des acteurs de la décentralisation sont conçus et mis en œuvre.

Agence d'exécution

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation (MI/SP/D)

Partenaires de réalisation

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)
- Haut Commissariat à la Modernisation de l'Etat (HCME)
- Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

Autres Partenaires

- Programme Cadre de Lutte contre la Pauvreté (PCLCP)
- Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU)

Résumé

Les élections municipales de 2004 suivies de l'installation de 265 communes ont jeté les bases du processus de décentralisation au Niger. Le paysage institutionnel local se renforce avec l'entrée en scène des organes délibérants et exécutifs au niveau de 265 communes à la base. Toutefois, la portée de la réforme reste limitée du fait de la faiblesse des capacités des structures internes de pilotage et du cadre réglementaire. Au niveau local, les collectivités sont contraintes dans l'exercice de leur mandat par la faiblesse de leurs capacités humaines, techniques et financières. Néanmoins, des initiatives importantes sont en cours au niveau de l'Etat pour soutenir et renforcer le processus ainsi engagé. Il s'agit notamment de l'adoption d'une loi d'orientation relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger; la création récente d'une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) en juin 2008; l'élaboration en cours d'un document cadre de politique nationale de décentralisation et d'un code général des collectivités territoriales. Le PNUD, à travers le PCLCP, et le FENU ont accompagné le gouvernement dans l'expérimentation de la pré-communalisation et dans le démarrage des communes au cours des quatre premières années de mise en œuvre de la décentralisation, et se proposent de le soutenir davantage à travers le ministère en charge de la décentralisation.

Le présent plan de travail annuel couvre l'année 2009 et a pour objectif d'appuyer les institutions nationales en charge de la décentralisation pour : (i) l'élaboration d'un plan d'actions du document cadre de politique nationale de décentralisation; (ii) la capitalisation afin de préparer la conception d'un dispositif national d'appui technique et financier aux collectivités territoriales; et (iii) la conception d'un programme harmonisé de formation des acteurs de la décentralisation. Les activités identifiées concourent au renforcement des capacités des institutions nationales et locales à mettre en œuvre la politique nationale de décentralisation et à créer les conditions d'une meilleure appropriation de la réforme par ses principaux acteurs. Sur cette base les appuis cibleront aussi bien les institutions étatiques (administrations centrales et services déconcentrés) que les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

L'agence d'exécution de ce programme sera le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et la Décentralisation. Au terme de la mise en œuvre de ce programme 2009-2013, les principaux résultats attendus sont : (i) Les institutions en charge de la décentralisation sont appuyées pour l'élaboration du plan d'action de la politique de décentralisation; (ii) Un dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales est conçu et opérationnel; (iii) Des modules harmonisés de formation à l'attention des acteurs de la décentralisation sont conçus et mis en œuvre.

Période couverte : Janvier – Décembre 2009

Composante du programme Pays : Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement

Titre de l'intervention : Décentralisation et Gouvernance Locale

Code Budgétaire :

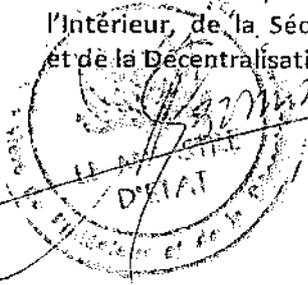
Budget estimatif :	1 241 283	\$US
Ressources allouées:		
PNUD	1 191 283	\$US
FENU	50 000	\$US
Budget cumulatif :	1 241 283	\$US
Gouvernement :	PM	

22 AVR. 2009

Approuvé au nom de : Signature Date Nom/Titre

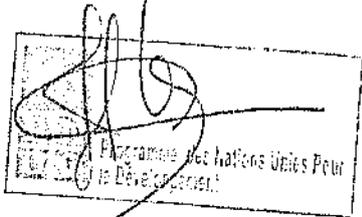
Partenaire de réalisation : _____

Monsieur ALBADE ABOUBA
 Ministre d'État, Ministre de
 l'Intérieur, de la Sécurité Publique
 et de la Décentralisation



PNUD : _____

20/04/09 Khardiata LO N'DIAYE
 Représentant Résident



Section narrative du Plan de Travail Annuel (PTA) 2009

I. Articulation avec la SDRP et le Plan Stratégique du PNUD 2008-2011

Les élections présidentielles et législatives de décembre 1999 et de 2004 ont consacré le retour à la normalité constitutionnelle. Au niveau local, les élections municipales de 2004 suivies de l'installation de 265 communes et de la création d'un Haut Conseil des Collectivités Territoriales ont jeté les bases du processus de décentralisation au Niger. Toutefois, la portée des réformes reste limitée compte tenu de la faiblesse des capacités des structures internes et du cadre réglementaire, tandis qu'au niveau local, les collectivités sont contraintes dans l'exercice de leur mandat par la faiblesse de leurs capacités humaines, techniques et financières. Néanmoins, des avancées importantes en matière de décentralisation sont en cours. Un document cadre de politique nationale de décentralisation est en cours d'élaboration et une Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) a aussi été créée en juin 2008; elle sera l'instrument de financement de ces collectivités. Les prochaines élections locales en 2009 devraient permettre d'installer les Conseils Régionaux et Départementaux, parachevant ainsi le schéma institutionnel de décentralisation.

L'objectif général de la SDRP en matière de gouvernance est de renforcer l'Etat de droit dans une société démocratique, ainsi que l'efficacité et la transparence dans la gestion publique. A travers cet objectif, le Niger entend promouvoir des réformes institutionnelles, sociales et économiques favorables à l'amélioration de la gouvernance ; qui sont basées sur les principes de responsabilité, d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de lutte contre la corruption et de participation des populations. Dans ce domaine, le PNUD a pour mandat de soutenir les pays dans la consolidation et l'approfondissement de la démocratie en œuvrant pour : (i) l'organisation d'élections justes et libres et la participation citoyenne à la prise de décision ; (ii) le renforcement des capacités des autorités nationales, régionales, et locales à mettre en œuvre des politiques qui assurent la promotion du développement humain et la gestion des services publics qu'attendent les citoyens ; (iii) l'impartialité et l'efficacité des mécanismes nationaux de protection de droits de l'homme et du système judiciaires ; (iv) la transparence et la lutte contre la corruption ; (v) l'égalité des sexes et l'habilitation politique et économique des femmes.

Le Programme Gouvernance du Programme de Pays 2009-2013 soutient la réalisation des axes 6 et 7 de la SDRP qui ont pour objectifs la promotion d'une gouvernance de qualité et la mise en œuvre efficace de la SDRP. Dans le cadre de l'UNDAF 2009-2013, les interventions menées en appui à la Gouvernance au Niger poursuivront deux effets : (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes publiques pour l'atteinte des OMD, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, ainsi que la prévention et la gestion des crises et conflits ; et (ii) la participation des populations au processus de prise de décision et au contrôle de l'action publique.

Le FENU, en complément des appuis du PNUD, appuiera la gouvernance locale et la décentralisation au Niger à travers son Programme d'Appui au Développement Economique Local (PADEL), prévu sur la période 2009-2013¹. L'objectif du programme Développement Local est de renforcer la capacité des pouvoirs publics à assurer le pilotage stratégique de la décentralisation et de doter les communes d'outils d'investissement public, de promotion du Développement Economique Local et de maîtrise d'ouvrage. Le PADEL interviendra au niveau national mais également au niveau local dans la région de Maradi². Ce programme contribuera à la réalisation des axes 1 et 6 de la SDRP.

II. Zones d'intervention et groupes cibles du PTA

La zone d'intervention est nationale compte tenu de la dimension nationale du plan d'action, du dispositif national d'appui technique des collectivités territoriales et des modules harmonisés de la formation des acteurs de la décentralisation. Les groupes cibles sont constitués des responsables des administrations centrales et déconcentrés de l'État (gouvernement, parlementaires, cadres des principaux ministères en charge de la

¹ Le PADEL sera composé de deux sous-programmes : le sous-programme Développement Local (qui sera plus amplement détaillé dans ce PTA) et le sous-programme Microfinance. Ce Programme doit néanmoins encore être signé

² Les communes plus particulièrement ciblées sont Kananbakaché, Issawane, Tchaké, Sherkin Haoussa, Attantané, Guidan Amoumoune, Tessaoua et Maiyara.

décentralisation, corps préfectoral, services techniques déconcentrés), les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile.

Le FENU pour sa part ciblera également les acteurs nationaux dans le cadre de son appui au MI/SP/D mais il aura aussi un appui local au niveau de la commune de Diffa, à travers le PACURD, et de 8 communes de la région de Maradi. L'équipe du PCLCP apportera un appui technique aux institutions en charge de la décentralisation dans la mise en œuvre de ce PTA pendant la phase de préparation vers le HACT³ et l'approche programme.

III. Objectifs poursuivis dans le PTA

Les appuis du Programme de Pays 2009 pour une gouvernance et un développement local continueront à être bâtis autour du partenariat stratégique entre le PNUD et le FENU sur la base de l'avantage comparatif de chaque intervenant.

Conformément au mandat du PNUD, les interventions en 2009 auront pour objectifs l'appui conseil aux institutions en charge de la décentralisation pour : (i) l'élaboration d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation en lien avec la déconcentration de l'administration ; (ii) en se basant sur la capitalisation des acquis, la préparation pour la conception d'un dispositif national d'appui technique et financier aux Collectivités Territoriales dans leur mission de planification, gestion, et suivi-évaluation du développement local articulé autour d'un partenariat entre les services techniques déconcentrés et le secteur privé ; (iii) la conception d'un programme de formation harmonisé des acteurs de la décentralisation.

Le premier résultat attendu sera l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation ainsi que la sensibilisation des acteurs clés pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Ce premier résultat attendu capitalisera les résultats de l'étude en cours pour la définition du document cadre de politique de décentralisation, le projet de charte de la déconcentration, et les conclusions des études sur la régionalisation de la mise en œuvre de la SDRP et de la SDR. Le processus de formulation du Plan d'action s'inscrira dans les échanges sud-sud à travers la prise en compte des modèles développés dans les pays de la sous-région qui partagent les mêmes traditions et pratiques institutionnelles que le Niger. Il inclura la sensibilisation des institutions nationales sur les objectifs et enjeux de la décentralisation notamment le transfert de compétences et leur articulation avec les politiques sectorielles.

La capitalisation des résultats des expériences antérieures mais également le réservoir de pratiques développées dans ce domaine dans les pays de la sous-région permettront de préparer la mise en place d'un dispositif d'appui-technique et financier aux collectivités à partir de 2010. Grâce à ce dispositif, les Collectivités Territoriales assumant la responsabilité du développement local, les cibles du dispositif seront : (i) les membres des conseils communaux et leurs services techniques (maires, conseillers et agents communaux); et (ii) les services communaux: secrétaires généraux, régisseurs. Le dispositif d'appui technique aura pour objectif de les appuyer dans l'exercice de fonctions clés: l'identification des besoins de leurs populations, en particulier des groupes vulnérables, et la programmation du développement local dans le cadre des plans de développement communaux; la gestion de réseaux de prestataires locaux et la maîtrise d'ouvrage ; la fiscalité locale et mobilisation des ressources ; et la gestion budgétaire conformément à la réglementation nationale. Le dispositif d'appui-technique aux collectivités reposera sur un partenariat entre le secteur public – les services techniques déconcentrés- et le secteur privé afin d'offrir un appui conseil de qualité et de proximité aux acteurs locaux de la décentralisation.

Le programme de pays soutiendra les institutions en charge de la décentralisation dans la conception de modules de formation harmonisé à l'attention des acteurs de la décentralisation. Le programme poursuivra également le partenariat avec la Polytechnique de Turin dans le cadre de la formation des acteurs nationaux et régionaux de la décentralisation. Le programme de formation des acteurs de la décentralisation aura pour objectifs de donner les bases des outils méthodologiques et techniques aux opérateurs intervenant dans le champ de la formation et d'élever le niveau de connaissances et de compréhension des acteurs les plus directement impliqués dans la mise en œuvre de la réforme. Il s'adressera particulièrement au personnel administratif et technique des collectivités

³ HACT : Approche harmonisée pour le transfert de ressources

territoriales ; aux élus locaux (maires et leurs adjoints), aux services techniques déconcentrés de l'Etat, les autorités préfectorales et les autorités coutumières tous aussi impliqués à des degrés divers dans la mise en œuvre de la décentralisation.

Les interventions du PNUD seront menées en complément des appuis du FENU qui seront à deux niveaux : (i) au niveau national en renforçant le cadre juridique, administratif, institutionnel et organisationnel du MI/SP/D, et (ii) au niveau local, dans huit Communes de Maradi, pour le financement des investissements productifs et sociaux, l'appui de proximité aux collectivités territoriales dans la planification du développement local et l'exécution des PDC.

IV. Stratégies de mise en œuvre

Le présent PTA sera exécuté par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation en collaboration avec les autres institutions intervenant dans le domaine de la décentralisation et gouvernance locale. Compte tenu de la nature des interventions, en collaboration avec le PNUD, il veillera à la nécessaire recherche de synergie et la coordination avec les diverses parties prenantes nationales et internationales impliquées, notamment le FENU.

V. Principales activités

Le cours de l'année 2009, les activités principales porteront sur :

- L'élaboration du plan d'actions de la politique nationale de décentralisation ;
- La tenue d'un séminaire de sensibilisation sur la politique de décentralisation et son plan d'actions,
- La capitalisation des outils et bonnes pratiques des projets d'appui à la décentralisation et au développement local ;
- La capitalisation des expériences des pays de la sous-région en matière de décentralisation
- L'actualisation et l'harmonisation des modules de formation sur la décentralisation et la gouvernance locale ;
- La poursuite du partenariat avec la Polytechnique de Turin pour la formation des acteurs de la décentralisation.

Les activités du FENU en 2009 en matière de gouvernance locale porteront essentiellement sur (i) un complément d'appui au MI/SP/D au niveau national ; (ii) un appui local pour le renforcement des capacités de 8 collectivités territoriales de Maradi⁴, de la Préfecture et des services techniques déconcentrés ; (iii) la mise en place au niveau des 8 communes de Maradi d'un fonds d'investissement local, dont un guichet spécifique pour des appui en sécurité alimentaire aux femmes et groupes vulnérables.

VI. Résultats attendus du PTA en référence au CPAP

Les résultats attendus au terme de la mise en œuvre du PTA 2009, qui concourent à la réalisation des produits CPAP sont les suivants :

- i. Un plan d'action pour l'opérationnalisation du document cadre de politique de décentralisation est élaboré ;
- ii. La capitalisation des bonnes pratiques est réalisée afin de permettre la conception d'un dispositif d'appui technique aux collectivités territoriales ;
- iii. Des modules de formation harmonisés à l'attention des acteurs de la décentralisation sont conçus.

⁴ Les communes concernées sont les suivantes : Kananbakaché, Issawane, Tchaké, Sherkin Haoussa, Attantané, Guidan Amoumoune, Tessaoua et Maiyara.

VII. Mécanismes de suivi évaluation

L'agent d'exécution du projet d'appui à la décentralisation et la gouvernance locale sera le Ministère en charge de la décentralisation. Dans le cadre du suivi du projet, une situation de référence au démarrage du programme de pays et les cibles attendues à son terme ont été définies. Sur cette base, l'agent d'exécution déclinera des cibles annuelles assurant l'atteinte des résultats attendus en fin de programme. Le Ministère de l'Intérieur, sera chargé du suivi global du projet et veillera à ce que les activités prévues soient entreprises conformément aux résultats attendus. A cet effet, il sera appuyé pendant la phase d'appropriation par l'équipe du PCLCP.

Un rapport d'exécution physique et financière sera élaboré et à la fin de chaque trimestre, complétés par un rapport annuel à la fin de l'année 2009. Les rapports renseigneront l'état de réalisations des cibles annuelles et des résultats attendus en fin de programme.

Des réunions seront périodiquement organisées avec les parties prenantes dans le but d'échanger les informations et de convenir de façon consensuelle et dynamique sur les orientations à prendre. Au terme du projet, un rapport d'évaluation final détaillé et axé sur les résultats sera produit et tous les fonds alloués seront audités conformément aux règlements financiers du PNUD.

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL : Décentralisation et Gouvernance Locale - Année 2009

Domaine Coopération :	Gouvernance démocratique
Programme :	Programme 1 - Renforcement des capacités pour une gouvernance de qualité et la prévention des crises et le relèvement
Objectif National SDRP:	Axe 2 : Promotion d'une Gouvernance de qualité
Effet UNDAF :	D'ici 2013 les institutions nationales et locales gouvernement démocratiquement dans respect des droits humains, équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix
Effet escompté PP :	Les institutions nationales et locales mettent en oeuvre des réformes visant la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, la prévention et la gestion des crises et conflits sociopolitiques dans le respect des droits de l'homme
	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une loi d'orientation relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger - Existence d'une loi portant création d'une agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) ainsi que le décret approuvant son statut. - Le PNUD à travers le PCLCP a accompagné le gouvernement dans l'expérimentation de la pré-communisation et dans le démarrage des communes au cours des quatre premières années de mise en oeuvre de la décentralisation, et se propose de le soutenir davantage à travers le ministère en charge de la décentralisation dans l'opérationnalisation du document cadre tel qu'approuvé par les autorités.
Situation référence au démarrage (2009)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration en cours d'un document cadre de politique nationale de décentralisation.

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées <i>Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.</i>	Chronogramme				Partie Responsable	Source de fonds	Budget planifié			
		1 ^{er} T	2 ^{es} T	3 ^{es} T	4 ^{es} T			Description dans le budget	Montant		
1. Appui à l'élaboration du plan d'action de la politique de décentralisation	1. Elaboration du plan d'action prioritaire 2. Tenue d'un séminaire gouvernemental et parlementaire sur la politique de décentralisation et son plan d'action en vue de soutenir l'articulation entre la politique nationale et les politiques sectorielles	Cibles 2009				HCME MI/SP/D	FENU	71200 Cabinet consult International	50 000		
		TDR et méthodologie de l'étude élaborés et validés par le CCD								71300 Cabinet consult nationaux	25 000
		Plan d'action prioritaire élaboré								71400 Contract services	35 000
		Réunion de concertation des partenaires tenues								74500 – Divers	5 000
										71400 Contract services	10 500
										71200 Consultant international	15 000
										71600 DSA & Transport	15 000
										74500 – Divers	5 000
TOTAL RESULTAT 1							160 500				

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées <i>Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.</i>	Chronogramme				Partie Responsable	Source de fonds	Budget planifié	
		1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T	4 ^{ème} T			Description dans le budget	Montant
2. Appui à la conception et l'opérationnalisation d'un dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales	1. Capitalisation des outils et bonnes pratiques d'appui à la décentralisation et au développement local					MI/SP/D HCME	PNUD	71300- Consultants Nationaux	20 000
								71400 Service contract (Centre de formation)	40 000
								71600-DSA et transport	10 000
								74200- Edition, Publication	6 000
								74200- Edition et diffusion	10 000
						HCCT	PNUD	71600 – DSA et transport	3000
								74500 - Divers	2000
						CCD/ME/F	PNUD	74200- Edition et diffusion	30 000

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées <i>Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.</i>	Chronogramme				Partie Responsable	Budget planifié		
		1 ^{er} T	2 ^{ème} T	3 ^{ème} T	4 ^{ème} T		Source de fonds	Description dans le budget	Montant
2. Appui à la conception et l'opérationnalisation d'un dispositif national d'appui technique aux collectivités territoriales	2. Capitalisation des expériences des pays de la sous région					MI/SP/D CCD/ME/F	PNUD	71600- DSA & Transport	50 000
Cibles 2009									
	Un voyage d'études est conduit au niveau de 4 pays de la sous région (Sénégal, Mali, et le Rwanda) aux fins de capitaliser leurs expériences.								
TOTAL RESULTAT 2 171 000									
3. Appui à la conception et à la mise en œuvre de modules harmonisés de formations des acteurs de la décentralisation	1. Actualisation et harmonisation des modules de formation des acteurs de la décentralisation.					MI/SP/D	PNUD	71300-Consultant national	24 500
	Une expertise nationale est mise à la disposition du MISPD et l'ENAM (CFCT).								
	6 VNU Nationaux mis à la disposition des acteurs de mise en œuvre de ce PTA					PNUD	PNUD	71500-VNU Nationaux	72 000
	Les modules de formation en gestion administrative, planification, comptabilité matière et gestion des archives sont conçus et/ou actualisés/harmonisés							71300 Consultants nationaux	7 000
								74200 Edition des modules	1 500
								71600 DSA & Transport	4 000
								74200- Reproduction	5 000

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées	Cibles 2009	Chronogramme				Partie Responsable	Budget planifié			
			1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T		Source de fonds	Description dans le budget	Montant	
3. Appui à la conception et à la mise en œuvre de modules harmonisés de formations des acteurs de la décentralisation	Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.	2. Poursuite du partenariat avec la Polytechnique de Turin (Italie) dans le cadre de la formation des acteurs de la décentralisation							74500 –divers	2500	
									74200- Reproduction	2 500	
										71300-rapportage et facilitation	1 000
								MI/SP/D	71600 DSA & Transport	2 000	
									72500-Fournitures de bureau	1 200	
4. L'agence d'exécution est appuyée dans la planification, l'exécution, et le reporting des activités	1. Appui au fonctionnement de la DG chargée de la Décentralisation du MID	Des équipements informatiques et 2 véhicules 4 x 4 sont mis à la disposition du MI/SP/D							73100- Location	1 300	
									74500 –Divers	2 000	
								MI/SP/D	71600 – DSA et transport	60 000	
TOTAL RESULTAT 3									186 500		
									72200- achat 2 véhicules 4X4	100 000	
									72800- ordinateurs et accessoires	20 000	

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées <i>Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.</i>	Cibles 2009	Chronogramme				Partie Responsable	Budget planifié		
			1 ^e T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T		Source de fonds	Description dans le budget	Montant
4. L'agence d'exécution est appuyée dans la planification, l'exécution, et le reporting des activités	2. Prise en charge de frais de fonctionnement d'experts du PCLCP qui sont mis à la disposition des acteurs (MEF, MISPD, MATDC, HCME, HCCT)	Experts nationaux du PCLCP pris en charge					CCD/ME/F	PNUD	71400- Experts Nationaux	207 264
							CCD/ME/F	PNUD	71400- Personnel d'appui	191 662
									71600- DSA et Transport	27 000
									74100- Audit	PM
	3. Appui à l'exécution et au suivi évaluation	Frais de fonctionnement du PCLCP couverts				CCD/ME/F	PNUD	72200-Equipement	720	
								72400- Communication	16 000	
								72400- Abonnement VSAT	16 200	
								72500-Fournitures de bureau	6 400	
								72800- Matériel et Consommables informatiques	8 600	

Résultats attendus du CPAP	Activités planifiées <i>Liste de toutes les activités, y compris de S&E qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les résultats attendus.</i>	Cibles 2009				Chronogramme				Partie Responsable	Budget planifié		
		1° T	2° T	3° T	4° T	1° T	2° T	3° T	4° T		Source de fonds	Description dans le budget	Montant
											73100- Location, Abonnement, Sécurité	27 000	
											73400- Opération et Maintenance	82 437	
											74200- Reproduction	10 000	
											74500- Divers	10 000	
TOTAL GENERAL											TOTAL RESULTAT 4	723 283	1 241 283

PNUD 1 191 283
 FENU 50 000